

PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT SUR LE CETA

| Engagements | Actions |
|---|---|
| Axe 1 : Assurer concrètement une mise en œuvre exemplaire de l'AECG/CETA | |
| I. Actions de mises en œuvre | |
| Mise en place un dispositif transversal pour le suivi global de la mise en œuvre de l'AECG/CETA | Mise en place d'un groupe de travail administratif coordonné par la DG Trésor et regroupant les administrations concernées (MEAE/DUE ; MTES ; MAA/DGPE et DGAL ; DGCCRF ; SGAE) pour le suivi des actions. Réunions en novembre 2017 et en février 2018. |
| Amélioration des outils statistiques et méthodologiques | Etude d'impact macroéconomique nationale initiée sur le CETA en coopération avec le CEPII, elle comportera un volet environnemental et climatique. Le travail sur la définition de la méthodologie se poursuivra au cours du 1er trimestre 2018 avec l'engagement d'y associer les parlementaires. |
| Garantir un suivi précis de l'allocation des contingents agricoles. | Cf. ci-dessous élément pour le comité "agriculture" |
| Mise en place un dispositif spécifique de suivi en continu des volumes d'importation de produits agricoles sensibles, en particulier le bœuf, le porc et l'éthanol. | Suivi spécifique au travers de i) les éléments d'informations transmis par la Commission sur le niveau et le rythme de remplissage des contingents de produits sensibles accordés au Canada (cf. ci-dessous élément pour le comité "agriculture") notamment au travers du suivi des licences d'importation et ii) un travail de veille continue du service économique de l'ambassade de France à Ottawa sur les investissements éventuels réalisés par les acteurs canadiens pour se positionner vers les marchés UE (création d'une filière "bœuf sans hormone" en particulier). Au delà un dispositif de suivi plus général des contingents accordés par filière en prenant en compte le taux de remplissage de chacun des contingents accordés par type de produit de façon à pouvoir évaluer l'impact sur les filières et assurer un réel pilotage. |
| Assurer que l'ouverture de contingents agricoles pour le Canada soit pleinement prise en compte dans toute réflexion, notamment le suivi des EGA, sur les politiques susceptibles d'affecter les filières agricoles | Les réflexions actuellement menées avec la Commission autour de la notion d'enveloppe globale (ensemble des concessions relatives aux produits agricoles sensibles accordés par l'UE) comme outil de pilotage pour le calibrage des concessions participent de cet objectif. |
| Veiller à une application effective de la traçabilité visant à garantir le respect des conditions à l'importation en Union européenne | Le dernier audit sanitaire de l'UE au Canada a eu lieu en 2016. Les résultats étaient satisfaisants, notamment pour la filière bœuf sans hormone et porc sans ractopamine : pas de problème de traçabilité, grand niveau de confiance des inspecteurs de la Commission. La France a demandé à la Commission de réaliser rapidement un nouvel audit. Un audit sanitaire pourrait avoir lieu en 2019. S'agissant de l'information du consommateur, une expérimentation est actuellement en cours en France sur étiquetage de l'origine des viandes et des produits laitiers contenus dans les plats préparés, son extension à l'UE sera demandée en 2018 après évaluation du dispositif français. |
| Garantir les contrôles aux frontières de l'UE de manière continue | Les textes relatifs aux contrôles à l'import prévoient un contrôle documentaire systématique des denrées d'origine animales à l'entrée de l'UE ainsi que des prélèvements aléatoires. En cas de problème sanitaire, des prélèvements systématiques peuvent être mis en place. Il conviendra de s'assurer que la Commission veille au suivi efficace des résultats de laboratoire, pour pouvoir réagir sans délai en cas d'alerte. |
| Mener les travaux de finalisation de la Cour d'investissement de l'AECG/CETA | Consultation des Etats membres (début 2018) sur les propositions que l'UE transmettra au Canada, en vue de leur adoption par les comités compétents (services/investissements ou mixte). |

| | |
|---|--|
| Protection du droit à réguler, en particulier dans le domaine environnemental/climatique | Travail technique en cours entre la Commission et la France en vue de l'adoption par les deux parties à l'accord d'un instrument précisant les modalités pratiques par lesquelles les deux parties peuvent adopter une note interprétative permettant de bloquer un recours abusif d'un investisseur contre une réglementation, climatique ou répondant à un objectif plus large de politique publique, et compatible avec les règles posées par le Traité CETA. Cette opérationnalisation pourrait être endossée dans le cadre du comité des services et de l'investissement et/ou du comité mixte du CETA courant 2018. |
| Bonne application des règles de procédure pour que les investisseurs qui ne sont pas éligibles à la protection de l'accord et les investissements qui ne sont pas effectués conformément au droit local n'aient pas accès à l'ICS | Travail interne en cours pour recenser les garanties prévues par le CETA pour éviter l'utilisation de l'ICS par des investisseurs non éligibles ou en lien avec des investissements illicites et pour identifier les points de vigilance et/ou garanties supplémentaires pouvant être envisagées. |
| II. Actions au sein du Comité mixte et des Comités et groupes sectoriels mis en place par le CETA | |
| <i>Commentaires: les comités sectoriels seront mis en place à compter de mars/avril 2018, la France portera ces positions dans le cadre de la préparation de la position UE au Conseil et tiendra informé la représentation nationale / société civile des agendas des comités, dans le cadre du Comité de suivi de la politique commerciale.</i> | |
| Communication au Parlement d'un état des lieux régulier et approfondi des sujets et des résultats des discussions des comités thématiques | Non applicable pour le moment, du fait que les comités sectoriels ne sont pas encore réunis pour le moment. |
| Publication en ligne de leur composition, des dates des réunions, des agendas et des ordres du jour des comités de suivi pour les volets développement durable | Non applicable pour le moment, du fait que les comités thématiques ne sont pas encore réunis pour le moment. |
| 1. Comité du commerce de marchandise | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. Le COFRAC (comité français d'accréditation) a été désigné par l'UE comme organe "pilote" en matière de coopération réglementaire avec le Canada sur l'accréditation des organismes de certification. La prochaine étape est la candidature des organismes d'évaluation de la conformité en priorité sur la directive pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles (directive ATEX). |
| 2. Comité de l'agriculture | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. Informations sur les taux d'utilisation UE des contingents sur la période 21 septembre-31 décembre 2017 (données Commission européenne et Canada): 1/ Quotas fromage : Dans leur ensemble, les données globales de 2017 concernant les deux contingents tarifaires sont très positives: les quantités pour 2017 ont été presque entièrement allouées, l'utilisation totale des deux contingents tarifaires s'est élevée à 95%. 2/ Quotas viande : bœuf (frais et congelé) : 59,8t allouées sur 3279t de contingent ouvert dans le cadre du CETA ; porc : 24,4t allouées sur 5014t de contingent CETA ouvert ; Bison : 19t allouées sur 841t de contingent CETA ouvert Total ouvert : 9134 tonnes; total alloué ou importé : 103.2 tonnes soit 1.1% |
| 3. Comité des vins et des spiritueux | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. |
| 4. Groupe sectoriel mixte sur les produits pharmaceutiques | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. |
| 5. Comité des services et de l'investissement | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. |
| 6. Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. Des discussions ont été entamées avec la Commission européenne sur l'avancée des travaux entre les ordres professionnels, les discussions entre les ordres des architectes ont débuté. |
| 7. Comité mixte de coopération douanière | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. |
| 8. Comité de gestion mixte pour les mesures sanitaires et phytosanitaires | 1ère réunion du comité prévue le 26 mars à Ottawa (premier comité sectoriel qui se réunira). |
| 9. Comité des marchés publics | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. |
| 10. Comité des services financiers | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. |
| 11. Comité du commerce et du développement durable | Le premier comité se réunira en septembre 2018, en amont du Comité mixte. La France demandera l'inscription de la mise en œuvre de l'accord de Paris à l'ordre du jour de cette réunion et l'établissement d'une liste d'accords couverts par les chapitres où une coopération approfondie pourrait être portée entre les partenaires dans les enceintes multilatérales ou bilatérales. |
| 12. Comité des indications géographiques | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. |
| 13. Forum de coopération réglementaire | Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. Un appel à propositions de la Commission européenne a été publié pour identifier avec la société civile les secteurs et les questions susceptibles de faire l'objet d'une coopération réglementaire avec le Canada, les réponses étaient attendues pour le 16 février 2018. |
| Axe 2 : Actions complémentaires à l'AECG/CETA pour faire avancer la coopération bilatérale et multilatérale sur les enjeux climatiques | |

| | |
|--|---|
| <p>Mise en place d'un partenariat bilatéral pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris.</p> <p>La France proposera quatre axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des émissions des secteurs du transport maritime et aérien internationaux ; • La tarification des émissions carbone ; • L'intégration des enjeux de développement durable dans les instances internationales (OCDE, OMC) ; • L'intégration du climat dans les actions de développement. | <p>Les axes de ce partenariat ont été annoncés par communiqué de presse lors du Sommet "One Planet", à l'occasion de la rencontre entre le ministre de la Transition écologique et solidaire, M. Nicolas Hulot, et son homologue canadienne, Mme Catherine McKenna.</p> <p>Ce partenariat s'articule autour de 10 axes et pourrait être signé à l'occasion d'une visite du Premier ministre canadien Justin Trudeau à Paris au printemps prochain.</p> |
| <p>Révision de la directive sur la qualité des carburants de manière à fixer des objectifs ambitieux de baisse de l'empreinte carbone des carburants consommés dans l'UE pour la période 2020-2030</p> <p>La France mènera par ailleurs en parallèle une réflexion sur des dispositifs nationaux pour prendre en compte l'impact sur l'effet de serre, calculé sur le cycle de vie, des énergies fossiles.</p> | <p>Lors de son déplacement à la Commission européenne le 19 février 2018, le Ministre d'Etat de la Transition Ecologique et Solidaire a demandé aux Vice-Présidents Katainen et Sefkovic la révision de la directive sur la qualité des carburants, qui ont pris bonne note de la demande française. S'agissant du rapport sur les dispositifs nationaux pour prendre en compte l'impact sur l'effet de serre, calculé sur le cycle de vie, des énergies fossiles, prévu par la loi sur l'exploration des hydrocarbures, une mission est confiée au CGEDD (Commissariat Général de l'Environnement et du Développement Durable, MTES) et CGIET (Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et technologies). Celui-ci finalisera ses travaux à l'automne pour une présentation devant le Parlement avant la fin de l'année.</p> |
| <p>Développement d'un mécanisme d'inclusion carbone (MIC) opérationnel aux frontières de l'UE</p> | <p>La France a formulé sa proposition auprès de la Commission européenne d'engager l'OMC à réfléchir à la mise en place de MIC ou de tout autre mécanisme permettant de réduire les fuites de carbone.</p> <p>Le Ministre d'Etat, Nicolas Hulot, a fait part des propositions françaises au commissaire européen Mr Canete lors de son déplacement à Bruxelles, le 19 février 2018.</p> |
| <p>Initiative européenne pour soutenir des travaux multilatéraux, notamment au sein du Comité commerce et environnement de l'OMC, sur des disciplines relatives aux subventions aux énergies fossiles.</p> | <p>La France est en train de formuler sa proposition auprès de la Commission européenne d'encourager les discussions à l'OMC sur la mise en place des disciplines relatives aux subventions aux énergies fossiles.</p> <p>À noter qu'à la suite du Sommet "One Planet", les Canadiens ont accepté notre proposition de participer à la revue par les pairs sur les subventions aux énergies fossiles en binôme.</p> |
| <p>Poursuite des études du groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement sur « l'écologisation » des accords commerciaux, élaboration à l'OCDE des lignes directrices permettant l'inclusion de clauses environnementales dans l'ensemble des chapitres des accords de libre-échange.</p> | <p>Demande portée par la France dans le cadre du programme de travail du comité des échanges de l'OCDE en ce qui concerne l'environnement et dans celui du comité des politiques environnementales.</p> |
| <p>V. Améliorer la prise en compte des enjeux sanitaires et de développement durable dans les accords commerciaux</p> | |
| <p>1. Mieux analyser l'impact sur le développement durable dans les ALE</p> | |
| <p>Réaliser une étude d'impact complète en amont de la négociation. S'assurer que la Commission ait une approche cohérente des travaux des différentes filières du Conseil de l'Union européenne afin d'assurer la meilleure prise en compte des enjeux de commerce et développement durable, environnementaux et sociaux, y compris en amont des négociations.</p> | <p>Futures négociations commerciales Australie/Nouvelle-Zélande : Etude d'impact ex ante macroéconomique et environnementale publiée en avril 2017.</p> |
| <p>Évaluer à échéance régulière l'impact de la mise en œuvre des accords commerciaux dans toutes leurs composantes : études d'impact a posteriori après l'entrée en vigueur des ALE, évaluation de l'ouverture effective par les partenaires de leur marché au regard des engagements, évaluation transversale de l'efficacité des outils de défense des intérêts européens prévus par l'accord, et évaluation de l'impact environnemental et social des accords.</p> | <p>Publication le 9 novembre 2017 par la Commission européenne d'un rapport sur la mise en œuvre et l'impact des accords commerciaux en vigueur.</p> |
| <p>Analyser les voies d'amélioration des bases statistiques et des méthodes d'analyse d'impact a priori et a posteriori, pour en faire des outils de pilotage fiables et fins des négociations</p> | <p>Le CEPII a été missionné pour mettre en place une modélisation a priori afin de mesurer l'empreinte carbone du CETA. Cet outil d'analyse aura vocation à être ré-utilisé et adapté à l'analyse d'impact des autres accords commerciaux</p> |
| <p>2. Améliorer la transparence vis-à-vis de la société civile et l'associer plus étroitement</p> | |
| <p>Consultation systématique par le Gouvernement des parties-prenantes intéressées, en amont des négociations et au cours de celles-ci, afin de permettre la prise en compte le plus en amont du processus de négociation des positions, propositions et intérêts</p> | <p>Lancement par la Commission européenne du groupe d'experts sur les accords commerciaux (1.2.18).</p> <p>Par ailleurs, la Commission européenne vient de publier un appel à manifestation d'intérêts en vue de la constitution du Forum de la société civile (Domestic advisory group) qui doit l'assister dans la mise en œuvre du CETA sur les questions d'ordre social et environnemental. Ce forum, qui se réunira une fois par an, peut soumettre des avis et faire des recommandations concernant tout aspect des chapitres relatifs au développement durable. Les propositions peuvent être transmises d'ici le vendredi 9 mars à la Commission européenne.</p> <p>Au niveau français des réunions régulières du Comité de suivi de la politique commerciale sont prévues, la prochaine aura lieu le 6 mars sous la présidence du secrétaire d'Etat M. Lemoigne.</p> |
| <p>Engagement de la France en faveur de la publicité des mandats de négociation lorsqu'ils sont soumis par la Commission au Conseil et après l'adoption par le Conseil</p> | <p>Publication du mandat Chili par le Conseil le 22 janvier 2018.</p> |

| | |
|--|--|
| Donner à la société civile la capacité d'alerter en cas de non-respect des dispositions développement durable prévues dans l'accord. | Soutien de la France à l'inclusion d'un mécanisme d'alerte sur les chapitres développement durable dans les accords en cours de négociation |
| 3. Enrichir les chapitres relatifs au développement durable | |
| Inscription, dans chaque accord, de façon transversale, le respect effectif du principe de précaution tel qu'établi au sein des traités européens. | Inclus dans le mandat Australie Nouvelle-Zélande et dans les textes de la négociation UE-Mexique en cours. |
| Réaffirmer systématiquement dans les ALE la préservation de la capacité des Etats à réguler pour des objectifs légitimes de politique publique. | Capacité des Etats à réguler pour des objectifs légitimes de politique publique réaffirmée dans les textes de négociations avec le Mexique et le Mercosur et dans l'accord UE-Japon. |
| Inclure un engagement d'améliorer les standards environnementaux vers le mieux-disant environnemental | Demande portée par la France dans toutes les négociations en cours. |
| Citer explicitement l' Accord de Paris dans tous les accords conclus par l'Union européenne | Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : inclusion de dispositions encourageant à sa mise en œuvre effective Accord UE-Japon : engagement des parties à une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris Textes de négociations Mexique et Mercosur : réaffirmation des engagements des parties au titre de l'Accord de Paris |
| Transport international: introduire des clauses d'engagements à réduire les émissions du transport maritime et aérien et soutien aux initiatives multilatérales. Explorer les moyens d'inclure dans les futurs ALE des dispositions visant à inclure la problématique des émissions de gaz à effet de serre du transport international, absente de l'accord de Paris | Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : la France demande à ce que soient incluses des références à l'OMI et l'OACI |
| Responsabilité sociale des entreprises: encourager les parties à respecter les standards internationaux. Une référence relative au travail décent et au commerce responsable veillant au respect des droits de l'homme au travail devra être ajoutée dans ces dispositions. | Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : demande portée par la France et en cours d'obtention dans le cadre des discussions en cours au Conseil. Textes de négociations Mexique et Mercosur, Accord UE-Japon : inclus |
| Energie: présence systématique d'un chapitre « énergie » au sein des accords commerciaux | Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : prévu dans le mandat en cours de discussion et demande portée par la France dès le début des discussions. Textes de négociations Mexique : chapitre énergie prévu incluant la promotion des énergies renouvelables. |
| Prévoir l' exclusion du démantèlement tarifaire les énergies fossiles de manière à ne pas neutraliser les mesures prises au niveau national et européen pour augmenter leur tarification. | Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : demande portée par la France. |
| 4. Renforcer le caractère contraignant et la mise en œuvre effective des chapitres relatifs au développement durable | |
| Inclure le respect de l' Accord de Paris parmi les clauses essentielles des accords de coopération et de dialogue politique qui sont conclus en parallèle aux accords commerciaux, qui pourraient être dénoncés ou suspendus en cas de violation avérée de ces clauses essentielles, conformément au droit international coutumier. | Demandé portée par la France dans l'ensemble des négociations en cours. |
| Assurer le caractère effectivement contraignant du chapitre développement durable et soutenir l'approche consistant à en rendre les dispositions opposables devant le mécanisme interétatique de règlement des différends des ALE. | Demandé portée par la France dans l'ensemble des négociations en cours. |
| Engagements précis en matière de ratification et de mise en œuvre des standards et des conventions internationales en matière de développement durable | Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : prévu et obtenu dans le mandat en cours de discussions (engagement global relatif au respect des engagements en matière de développement durable et faisant référence explicitement aux conventions de l'OIT et à l'Accord de Paris). Textes de négociations Mercosur et Accord UE-Japon : engagement global faisant référence aux conventions de l'OIT et à l'Accord de Paris. |
| Définition dans les accords d'objectifs sociaux et environnementaux assurant la préservation des standards et la prévention des pratiques déloyales et promouvant le mieux-disant social et environnemental. | Textes de négociations Mexique: réaffirmation de l'agenda des ODD Accord UE-Japon: engagements en matière sociale et environnementale |
| 5. Prendre en compte les enjeux de développement durable dans l'ensemble des chapitres des accords de libre-échange | |
| Dans les chapitres relatifs à la protection des investissements : - Inclure des dispositions relatives au développement durable dans le cadre des accords de protection de l'investissement négociés par l'UE - Continuer de défendre, dans l'ensemble des négociations commerciales de l'UE, le nouveau modèle européen de protection des investissements et de règlement des litiges investisseur-Etat. Inclure systématiquement un mécanisme d'interprétation conjointe permettant aux parties, en cas de contentieux investisseur-Etat, de conforter leur droit à réguler dans le champ du développement durable - Compléter les dispositions relatives aux investissements par des clauses en matière de facilitation des investissements mettant l'accent sur l'encouragement des investissements responsables. | Négociation en cours d'un chapitre relatif à la protection de l'investissement (selon le nouveau modèle européen) avec le Mexique et avec le Japon Inclusion dans le mandat Australie / Nouvelle-Zélande de la facilitation des investissements responsables |
| Dans les chapitres relatifs aux marchés publics : Identifier des critères communs et objectifs permettant la prise en compte de standards sociaux et environnementaux dans l'octroi de marchés publics | Inclus et obtenu dans le mandat Australie / Nouvelle-Zélande |
| Dans les chapitres relatifs aux barrières non-tarifaires : Inclure dans les accords de l'UE des règles spécifiques pour la levée des barrières non tarifaires sur les biens contribuant à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement | Inclus et obtenu dans le mandat Australie / Nouvelle-Zélande |
| 6. Assurer la cohérence et l'effectivité des accords commerciaux avec les politiques européennes de développement durable des territoires et en matière sanitaire et phytosanitaire | |

| | |
|--|---|
| <p><u>Le modèle européen de production agricole:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter auprès des pays tiers, dans les enceintes internationales et dans l'ensemble des négociations commerciales de l'UE le modèle européen de production agricole. - Rechercher dans l'accord des engagements à tendre vers l'alignement des pratiques agricoles des pays tiers sur les pratiques UE, pour leurs exportations vers l'UE - Définir les paramètres d'accès au marché intérieur européen dans le cadre d'une enveloppe globale (« single pocket ») correspondant au montant cumulé maximum d'accès au marché soutenable pour chaque filière sur le territoire européen pour une période donnée. | <p>Exigence française de respect strict des normes UE par toutes les importations, notamment agricoles.</p> <p>Propositions françaises pour une enveloppe globale des concessions commerciales pouvant être établies dans l'ensemble des négociations réalisées, en cours et à venir pour chaque produit sensible.</p> <p>Accord UE-Japon: ouverture d'opportunités d'export pour plusieurs filières agricoles européennes</p> <p>Négociations UE-Mexique en cours: demande de prise en compte des sensibilités agricoles des RUP.</p> |
| <p><u>Défendre une application rigoureuse des normes SPS:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Application rigoureuse du principe selon lequel « tout produit qui entre dans l'UE doit respecter les règles du marché intérieur » - Assurer une meilleure prise en compte, dans les négociations commerciales, des contraintes résultant de nos préférences collectives en matière environnementale, sanitaire et phytosanitaire. - Obtenir un engagement systématique, dans tous les accords, à l'application effective des normes internationales | <p>Coopération sur les normes SPS prévue dans de nombreux ALE (Corée du Sud, Japon, Canada, Singapour, Vietnam): réunions techniques régulières d'experts, pour échanger sur l'amélioration des pratiques agricoles, notamment en vue d'améliorer le bien être animal ou lutter contre l'antibiorésistance. Mobilisation continue et stratégie d'influence à renforcer en phase avec les principes portés par L'OMS et l'OIE (One health) dans le cadre des négociations au sein du codex alimentarius de façon à faire prévaloir de façon générale l'interdiction de l'utilisation des hormones de croissance ou des antibiotiques en tant que promoteur de croissance en élevage.</p> |
| <p><u>Mieux lutter contre la fraude:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement significatif des équipes de la Commission (DG Santé) dédiées aux audits en pays tiers, afin de s'assurer du respect des engagements des pays. - Renforcer le suivi des mesures demandées par l'UE en cas de non-conformité dans les pays tiers - Renforcer la stratégie antifraude de la Commission européenne - Promouvoir dans ce cadre la mise en place d'une force européenne d'enquête et de contrôle pour lutter contre les fraudes dans le domaine alimentaire | <p>Mercosur : 3 missions DGSanté au Brésil prévues en 2018.</p> <p>FR porte les points suivants: publication des rapports d'audit et le suivi des mesures (avec une association étroite des Etats membres) renforcement des contrôles de la DG SANTE en pays tiers, renforcement des moyens spécifiques du pôle « fraudes commerciales » de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF). Amélioration de la coordination des services en charge de la lutte contre la fraude alimentaire dans les différents Etats membres sur le modèle français (Service national d'enquête de la DGCCRF et Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire de la DGAL) et incitation des Etats membres ne disposant pas de telles structures à s'en doter, avec pilotage d'actions de portée européenne par la Commission en associant Europol, Eurojust et l'OLAF</p> |
| <p><u>Améliorer l'information du consommateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étiquetage au niveau européen de l'origine des viandes et des produits laitiers contenus dans les denrées alimentaires - Promouvoir les dispositifs français et européens existants en matière d'information des consommateurs sur la viande afin d'obtenir que les produits canadiens présentent les mêmes garanties attendues. | <p>Suite à l'initiative française qui a permis qu'une expérimentation sur le sujet puisse se mettre sur une période de 2 ans, un rapport d'évaluation doit être produit fin 2018 pour être discuté au niveau européen et envisager ou non la poursuite de cet étiquetage de l'origine. La France pèsera de tout son poids pour maintenir cette obligation.</p> |
| <p><u>Renforcer la discipline sanitaire et phytosanitaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lever les barrières discriminatoires imposées par les pays tiers aux produits européens comme préalable à leurs exports. Dans le cadre de la procédure réglementaire d'autorisation à l'importation de produits en provenance des pays tiers, améliorer la coordination européenne - Afin d'assurer le level playing field et la pérennité des filières européennes, introduire des clauses de sauvegarde efficaces permettant, le cas échéant, la suspension effective des flux déstabilisants pour les filières sensibles - Proposer au Canada un dispositif de partage d'informations et de bases de données sur les modifications génétiques introduites sur le génome des plantes et des animaux, éléments d'information essentiels pour la mise en œuvre d'un dispositif de détection. - Saisir le réseau européen des laboratoires de référence pour les OGM pour qu'il établisse les normes communes relatives à la détection et à la traçabilité de ces produits, au niveau européen, au vu des nouvelles techniques disponibles. | <p>La France, soutenue par une coalition de 10 EM, porte le sujet de la réciprocité en matière d'import/export agricole: l'ouverture du marché UE à un pays tiers ne devrait être possible qu'après ouverture de son propre marché aux produits UE. Dans ce cadre, la France demande une meilleure coordination entre les thématiques import/export au sein de la Commission, afin d'assurer d'une réciprocité de traitement. Des avancées importantes ont été obtenues dans le cadre du nouveau règlement santé végétale, les efforts seront poursuivis pour faire valoir au niveau européen également d'autres aspects liés à nos standards de production comme le bien-être animal.</p> |
| <p>7. Accompagner les négociations commerciales par des mesures complémentaires vis-à-vis des pays partenaires en soutien du développement durable</p> | |
| <p>Réfléchir à la mise en place de mesures européennes en complément des accords commerciaux pour soutenir les secteurs affectés négativement par l'ouverture commerciale du fait de l'accord et pour réduire et compenser les émissions additionnelles de GES et de polluants atmosphériques dans les secteurs du transport maritime et aérien entre les Parties à l'accord.</p> | <p>Travaux internes en cours</p> |
| <p>Renforcer la coopération réglementaire sur les sujets liés au développement durable dans le cadre des ALE en adoptant une approche différenciée selon le niveau de développement et l'ambition climatique et environnementale de nos partenaires</p> | <p>Travaux internes en cours</p> |

| | |
|---|---------------------------|
| <p>Avec les pays en développement, axer les programmes européens d'aide au commerce sur la mise en œuvre des accords négociés.</p> <p>Initier des coopérations renforcées avec les partenaires commerciaux liés par un ALE avec l'UE dans le domaine de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.</p> | Travaux internes en cours |
| <p>Sur les enjeux agricoles :</p> <p>Continuer et approfondir la coopération agricole avec les pays tiers avec lesquels des ALE seront négociés</p> | Travaux internes en cours |
| <p>Sur les enjeux sociaux :</p> <p>- Mieux prendre en compte les évolutions dans l'affectation de la main d'œuvre susceptibles de découler des accords commerciaux sur le marché du travail avec des politiques actives en matière d'emploi conduites au niveau européen en accompagnement des négociations de libre-échange.</p> <p>- Accroître l'efficacité du Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation (FEAM).</p> | Travaux internes en cours |